



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2025/8



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
27 janvier 2025

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2025
Nairobi, 25-27 mars 2025
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système
de développement et de la gestion des Nations Unies**

Mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Le présent rapport se fonde sur les mises à jour et les exposés précédents¹ produits par le secrétariat du Conseil exécutif sur l'application par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et le respect par le Programme de la liste de contrôle établie par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour orienter les organes directeurs des entités du système des Nations Unies pour le développement dans la mise en œuvre du processus de réforme et faciliter leur rôle de supervision, qui consiste notamment à s'assurer que le double ordre hiérarchique est adopté et respecté par les entités.

2. L'établissement de la liste de contrôle par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable répondait directement à une demande des États Membres², qui souhaitent disposer d'informations et d'outils adéquats pour accompagner correctement la mise œuvre du processus de réforme. La liste articule les éléments clés des six piliers du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris la relance du pacte de financement des Nations Unies, sur lequel ONU-Habitat, dans le cadre d'un exposé précédent, a fourni une mise à jour intitulée « Nouveaux engagements en faveur du pacte de financement des activités du système des Nations Unies pour le développement ». Il s'agissait de reconnaître le rôle déterminant que le pacte de

* HSP/EB.2025/1.

** La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ Document HSP/EB.2022/9 du 11 janvier 2022, session du Conseil exécutif du 29 au 31 mars 2022 ; Document HSP/EB.2023/19 du 19 septembre 2023, session du Conseil exécutif du 28 au 30 novembre 2023, complété par le document HSP/EB.2023/INF/8, intitulé « Checklist on the Implementation of the Reform of the UN development system by UN-Habitat » (Liste de contrôle de la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement) ; Document HSP/EB.2024/9 du 26 février 2024, session du Conseil exécutif du 6 au 8 mai 2024, complété par le document HSP/EB.2024/INF/8, intitulé « Checklist on the implementation of the reform of the United Nations development system in UN-Habitat » (Liste de contrôle de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat).

² Résolution 76/4 de l'Assemblée générale sur l'examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateur(ice)s résident(e)s, et notamment de ses modalités de financement, par. 13 et 14.

financement du système des Nations Unies pour le développement est censé, et devrait, jouer pour permettre la réussite du processus de réforme dans toutes ses composantes et à tous les niveaux d'intervention.

3. Le présent rapport pour 2025 à l'intention du Conseil exécutif sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement cible principalement, entre autres points clefs, les efforts déployés par le secrétariat pour se conformer aux orientations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur la source de la programmation par pays, lesquelles imposent aux entités de reconnaître la primauté des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans la planification de leurs activités au niveau des pays et exigent d'elles que les priorités de développement sur le terrain énoncées dans leurs descriptifs de programmes de pays proviennent uniquement de ces plans-cadres.

II. Contexte

4. Depuis 2022, ONU-Habitat s'est davantage mobilisé et a été un contributeur efficace dans différents volets du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement, par suite du déploiement progressif de la nouvelle structure régionale d'ONU-Habitat découlant de sa restructuration interne initiée en 2020, laquelle a replacé les activités régionales et nationales du Programme au cœur de ses orientations en matière de planification et de mise en œuvre. La consolidation du statut et de la structure de ses bureaux régionaux et bureaux de pays a amélioré la planification et l'exécution d'une série d'activités dans les domaines d'intervention relevant du mandat d'ONU-Habitat alignés sur le Nouveau Programme pour les villes et les cibles relatives au volet urbain des objectifs de développement durable, principalement l'objectif 11. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable³, qui vise à faire progresser la cohérence et la coordination du système en aidant les États Membres à dynamiser l'essor du développement urbain durable en tant qu'étape clef de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au moyen d'un renforcement de la mise en œuvre collaborative du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat a encouragé la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable, y compris au cours de la période considérée, au moyen des différents mécanismes et plateformes interinstitutionnels auxquels il participe, ainsi que par l'intermédiaire des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui sont un moyen idéal d'influer sur la définition et la mise en œuvre des priorités nationales.

5. Les efforts susvisés ont permis au Programme de participer régulièrement et efficacement à différents mécanismes régionaux, tels que les plateformes de collaboration régionale et les coalitions thématiques. En outre, au niveau national, les représentant(e)s d'ONU-Habitat dans les pays ont adopté le cadre de gestion et de responsabilité sous la direction des coordonnateur(rice)s résident(e)s des Nations Unies nommés par le Secrétaire général à la tête des équipes de pays des Nations Unies. Ensemble, avec d'autres entités au sein des équipes de pays des Nations Unies, ils (elles) contribuent de manière appréciable aux bilans communs de pays (BCP) et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

6. Récemment, en 2024, une nouvelle étape a été franchie par ONU-Habitat sur la voie du plein respect des nouveaux processus de programmation par pays et d'alignement sur ces derniers, par l'élaboration d'une directive institutionnelle qui vise à relancer les descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat en tant que principaux outils de planification du Programme à l'appui de ses activités menées au niveau des pays et de l'exécution de son mandat dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies.

III. Contributions d'ONU-Habitat aux mécanismes de coordination régionale de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

7. La réforme du système des Nations Unies pour le développement a créé de nouvelles possibilités d'appui technique et consultatif collectif, de réponses conjointes à l'échelle du système aux besoins, défis et priorités en matière de développement et d'incidence synergique au niveau régional. Tandis que les plateformes de collaboration régionale visent à unir toutes les entités des

³ La stratégie, élaborée par le Comité de haut niveau sur les programmes, est le fruit d'un processus consultatif interinstitutionnel long de six mois mené par ONU-Habitat. Elle a été approuvée en mai 2019 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Nations Unies qui œuvrent au développement durable, afin d'assurer la pleine coordination des ressources régionales des Nations Unies pour relever les principaux défis qui transcendent les frontières nationales et mettre efficacement en commun les connaissances en réponse aux besoins propres à chaque pays d'une région, les coalitions thématiques sont de vastes ensembles pluripartenaires dirigés par un ou plusieurs organismes qui ont pour but de coordonner la réponse du système des Nations Unies aux défis transversaux intéressant une région.

8. Comme indiqué précédemment, ONU-Habitat continue de contribuer activement aux cadres régionaux susvisés en tant que membre ou coorganisateur de plusieurs plateformes de collaboration régionale et coalitions thématiques dans différentes régions. Plus concrètement, en Afrique, le Programme a collaboré avec d'autres entités, y compris la Commission économique pour l'Afrique, en vue de fournir des conseils et un appui efficace à l'examen des progrès dans la réalisation de l'objectif 11 sur le continent, ainsi qu'un soutien direct au forum africain sur les objectifs de développement durable. Par ailleurs, ONU-Habitat a coorganisé la troisième coalition thématique sur l'innovation, la transition numérique, la jeunesse et la transformation de l'éducation, au sein de laquelle il a mis en lumière l'appui que des villes intelligentes et un développement numérique pouvaient apporter aux pays d'Afrique australe, tels que l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie. De la même façon, en ce qui concerne les États arabes, ONU-Habitat a soutenu l'intégration de données urbaines dans la plateforme régionale de données développée avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Il a également appuyé différentes coalitions thématiques dans la région, notamment dans les domaines suivants : i) climat, sécurité alimentaire et environnement ; ii) genre, justice et égalité ; iii) jeunesse et adolescence ; iv) migrations.

9. Dans le même ordre d'idées, ONU-Habitat a participé activement à la plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique sur la mobilité humaine et l'urbanisation, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et y a contribué par ses connaissances, par exemple sur l'intégration de la migration dans le développement urbain, ainsi que des conseils sur des questions telles que le logement, la territorialisation des objectifs de développement durable, l'adaptation au climat, la gestion des déchets et la mobilité urbaine. Il a également dirigé le recueil de contributions relatives à l'objectif 11 en vue de l'élaboration du rapport de synthèse sur ce dernier. En Amérique latine, le Programme a coprésidé, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le groupe de travail de la plateforme de collaboration régionale sur les partenariats et les communications et a plaidé pour que les dimensions urbaine et territoriale enrichissent les discussions sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région. La coalition thématique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a bénéficié de l'appui technique d'ONU-Habitat, en coordination avec l'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en matière de mobilité humaine, de migration et d'intégration des personnes migrantes dans les villes.

10. Toutefois, le présent rapport souligne, une fois de plus, la difficulté rencontrée par ONU-habitat lorsqu'il tente de maximiser sa participation à tous les volets du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui tient à l'insuffisance persistante de ses ressources et à sa dépendance à l'égard des fonds affectés au titre de projets. Il est bien connu, à l'échelle du système, que le plein respect par les entités des exigences qui découlent de la réforme dépend également de la disponibilité et de la prévisibilité des ressources pour soutenir rapidement les opérations sur tous les fronts. À cet égard, ONU-Habitat continue d'atteindre les endroits où sa représentation et ses capacités sont limitées, par la fourniture de services au moyen des politiques relatives au Bureau d'appui commun et des modalités du Système de partage des locaux des Nations Unies. Il contribue également à l'élaboration de stratégies relatives aux activités d'appui, en collaborant, dans la mesure du possible, avec d'autres entités dans le cadre d'une reconnaissance mutuelle, comme l'exige la réforme.

IV. Mobilisation et participation au niveau des pays à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

A. Incidence sur les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable

11. L'engagement d'ONU-Habitat à accompagner la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays reste fort, comme le montre l'accroissement de ses contributions pratiques aux bilans communs de pays et aux plans-cadres de coopération au cours des dernières années.

12. Plus concrètement, en Afrique, ONU-Habitat a été signataire d'au moins 45 plans-cadres de coopération et a activement participé à 25 d'entre eux, tout en contribuant à 20 autres plans-cadres par divers modes de participation indirecte, afin de s'assurer que tous les plans-cadres de coopération tiennent compte des dimensions urbaines dans les interventions du système des Nations Unies qu'ils prévoient. De tels efforts visent à faciliter l'établissement de liens naturels au moyen des perspectives de programmation conjointe générées par ces plans-cadres.

13. En ce qui concerne les États arabes, ONU-Habitat dessert 18 pays au total, 16 d'entre eux accueillant des projets actifs et 14 bénéficiant d'une présence physique du Programme. À cet égard, ONU-Habitat a été signataire de 14 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans la région, principalement dans les pays où il est présent, et a appuyé les processus de BCP dans tous les pays.

14. En Asie et dans le Pacifique, ONU-Habitat a soutenu activement au moins 15 des 22 pays dotés d'un plan-cadre de coopération en cours par l'intermédiaire d'une contribution fructueuse à leur BCP, tout en contribuant de manière allégée à d'autres plans-cadres. Il convient de noter à cet égard qu'ONU-Habitat dispose d'une présence limitée dans des pays tels que le Bhoutan, l'Indonésie, les Maldives ou le Timor-Leste.

15. ONU-Habitat dessert une quinzaine de pays dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et participe activement aux plans-cadres de coopération d'au moins huit pays, y compris le Brésil et l'Argentine. De la même manière, des efforts sont en cours dans plusieurs pays d'Europe orientale tels que l'Arménie, le Kazakhstan ou l'Ouzbékistan, en vue d'appuyer et de contribuer à leurs plans-cadres de coopération, tandis qu'ONU-Habitat continue de renforcer son assise dans la région.

B. Planification des activités menées dans les pays par ONU-Habitat dans le cadre de ses descriptifs de programmes de pays

16. Une transition progressive s'est opérée dans les régions en ce qui concerne l'élaboration des descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat, qui a également contribué à leur amélioration structurelle au regard de l'intégration et de l'alignement des programmes avec la nouvelle orientation donnée par la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays. Cela témoigne d'une avancée positive et d'une tendance encourageante, malgré le peu de nouveaux descriptifs de programmes de pays élaborés par les responsables de pays d'ONU-Habitat au cours des derniers mois. De toute évidence, tous les bureaux régionaux ont adopté le nouvel esprit et les nouvelles orientations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de nouvelles pratiques au sein des équipes de pays des Nations Unies indiquant une reconnaissance de la primauté des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur les cadres de planification stratégique pour le développement de chaque entité.

17. En effet, dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le fait de tirer tous les outils et documents des programmes de pays du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à l'issue d'un BCP global, est devenu la norme. La nouvelle génération de descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat élaborés par ses responsables régionaux(ales) et ses responsables de pays, comme c'est le cas au Kenya, témoigne également d'une telle pratique. Cela établit le caractère innovant de cette nouvelle modalité conjointe de planification des activités menées par les entités des Nations Unies dans les pays. Celle-ci facilite l'harmonisation des contenus et des calendriers, y compris les perspectives de mobilisation des ressources dans le cadre d'une programmation conjointe intéressant des éléments des mandats individuels des entités, tel que défini, énoncé et convenu par les équipes de pays des Nations Unies avec les gouvernements cosignataires de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Dans les États arabes, seuls le Liban et la Palestine sont concernés par l'élaboration d'un nouveau descriptif de programme de pays. D'autres régions, telles que l'Asie et le Pacifique et l'Europe orientale, ont également pris des mesures décisives en ce sens, comme en témoignent les nouveaux descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat élaborés pour le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Népal. Il ne fait aucun doute que le Pakistan, les Philippines et le Sri Lanka, qui sont en train de lancer l'élaboration de leur nouveau descriptif de programme de pays, s'inspireront des bons exemples susvisés. En Azerbaïdjan, la solution d'un descriptif de programme de pays allégé a été privilégiée, mais uniquement à titre temporaire.

18. Dans ce contexte, le besoin d'un modèle unifié de descriptif de programme de pays d'ONU-Habitat, afin de formaliser les nouvelles orientations institutionnelles en matière de planification et de mise en œuvre des programmes de pays, est devenu urgent et évident. Afin de répondre aux demandes diverses et répétées de clarification et d'harmonisation des normes applicables

à l'examen et à l'approbation de la nouvelle génération de descriptifs de programmes de pays, un projet de nouveau document d'orientation a été élaboré en 2024 en consultation avec le Comité d'examen des programmes. Ce document contribuera à améliorer davantage l'élaboration des descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat et la mise en œuvre par ce dernier de la réforme du système des Nations Unies, en remédiant aux goulets d'étranglement et en comblant les lacunes en matière d'exécution conjointe, au moment où ONU-Habitat prépare son prochain plan stratégique pour la période 2026-2029.

V. Nature des nouvelles orientations générales en matière d'alignement des descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable

19. Les nouvelles orientations générales relatives aux descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat répondent au besoin d'alignement des instruments de planification d'ONU-Habitat sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable des pays. Elles intègrent les directives internes applicables à l'examen et à l'approbation des programmes et des projets, compte tenu du fait que les descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat fournissent une matrice pour l'incubation d'initiatives au niveau des pays et répondent donc au besoin d'amélioration de la coordination et de l'alignement à tous les niveaux pour maximiser les synergies et accélérer l'urbanisation durable. La relance et la réorganisation du portefeuille de descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat devraient s'en trouver facilitées, le portefeuille pouvant se transformer en programme-cadre dans lequel s'inscriraient plusieurs programmes de pays.

20. Compte tenu de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et des nouvelles modalités pour les activités d'appui au niveau des pays, la transformation des descriptifs de programmes de pays renforce le rôle de chef de file d'ONU-Habitat dans la réalisation de l'objectif 11 et des cibles connexes chaque fois qu'il est tenu compte dans les priorités nationales. Il s'agit d'ajuster les principes et les ambitions des descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat pour s'éloigner d'une perspective de planification qui ne concerne que le Programme et adopter les dispositions des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de surmonter les difficultés et d'articuler des solutions dans la fourniture d'une réponse aux priorités définies et convenues par les pays bénéficiaires avec la famille des Nations Unies, laquelle est représentée par les coordonnateur(ice)s résident(e)s en tant que chef(fe)s de file des équipes de pays des Nations Unies.

21. À cet égard, la nouvelle génération de descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat s'appuiera sur un processus double comprenant, d'une part, le BCP et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de définir les priorités du pays bénéficiaire, et, d'autre part, les cadres et outils stratégiques d'ONU-Habitat, afin d'inclure des éléments de politiques urbaines dans les plans et objectifs nationaux de développement, comme convenu par les partenaires signataires du plan-cadre.

22. Les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui représentent l'engagement du système des Nations Unies à l'aune desquels les entités du système sont tenues collectivement et individuellement responsables, fournissent un environnement propice à des approches plus inclusives et à des modalités intégrées qui regroupent à la fois la mise en œuvre et les bénéficiaires du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en les faisant progresser dans la même direction. Compte tenu de ce qui précède, le cadre de résultats des Nations Unies au niveau des pays devient la seule façon d'évaluer les progrès et les effets de l'exécution conjointe des programmes pour toutes les entités.

23. Par conséquent, la nouvelle génération de descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat sera conçue pour être conforme à une gestion axée sur les résultats et viendra enrichir le cadre de résultats des Nations Unies au niveau des pays. Cela suppose de faire fond sur une approche qui vise à obtenir des résultats par l'adoption d'une philosophie et de principes en ce sens dans tous les aspects de la gestion et, surtout, par la prise en compte des enseignements tirés des résultats passés en matière de prise de décisions de gestion.

24. La promotion d'une coopération Sud-Sud et d'une coopération triangulaire généralisées en tant que modalité et moyen de mise en œuvre des mesures prioritaires prévues par le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable constitue un élément clef des nouvelles orientations générales relatives aux descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat qui visent la création de synergies et de partenariats. Cette démarche résulte du Nouveau Programme pour les

villes, dans lequel est formulé un engagement à multiplier les possibilités de coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de coopération triangulaire régionales et internationales, ainsi que de coopération infranationale, décentralisée et de ville à ville, selon qu'il conviendra, pour contribuer au développement urbain durable, en renforçant les capacités et en favorisant l'échange de solutions urbaines et l'apprentissage mutuel à tous les niveaux et pour tous les acteurs concernés, ainsi que de la résolution 71/244 de l'Assemblée générale⁴, dans laquelle cette dernière a préconisé que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire continuent d'être intégrées aux politiques et cadres stratégiques des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, et a demandé à ceux qui ne l'avaient pas encore fait d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs politiques, compte tenu de la complémentarité de la coopération Sud-Sud et de la coopération Nord-Sud.

VI. Conclusions

25. Le présent rapport par ONU-Habitat sur ses efforts pour accompagner la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et y contribuer a montré que le Programme était déterminé à revendiquer son espace au sein de la famille des Nations Unies, tant au niveau régional que national, par l'adoption de la philosophie contenue dans le cadre de gestion et de responsabilité, en vue de poursuivre le plaidoyer en faveur de l'urbanisation durable comme condition préalable au développement durable. Le Conseil exécutif a été informé à plusieurs reprises des principaux défis qui entravent la dynamique future de l'application de la réforme, lesquels découlent principalement de l'insuffisance des ressources dont dispose ONU-Habitat pour assurer une présence sur tous les fronts et appuyer tous les processus.

26. Les efforts déployés par ONU-Habitat pour maintenir le rythme sont encourageants. ONU-Habitat s'est trouvé bien préparé à accueillir l'approche régionale et nationale introduite par la réforme du système des Nations Unies pour obtenir des résultats rapides et un impact durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et s'est montré bien disposé à collaborer avec d'autres pour répondre aux attentes des entités intéressées. La poursuite des contributions d'ONU-Habitat aux plateformes de collaboration régionale et aux coalitions thématiques, au niveau régional, ainsi qu'aux BCP et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, au niveau national, témoignent de sa détermination à se mettre au service des États Membres dans le nouvel environnement dont ces derniers ont inspiré et approuvé la création.

27. La nouvelle génération de descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat, alignée sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et l'accent mis sur la promotion de la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont des indices supplémentaires qu'ONU-Habitat est fermement résolu à enrichir la mise en œuvre du programme commun des Nations Unies en matière de développement. Il est possible d'en faire plus, étant donné que les membres du Conseil exécutif ont envisagé d'étudier les possibilités pour augmenter les recettes d'ONU-Habitat au moyen de ressources non affectées et de financements à des fins plus générales. À cet égard, l'appui financier de base supplémentaire dont a besoin ONU-Habitat, y compris les postes au titre de la modulation des ressources, est essentiel pour permettre au Programme de s'aligner pleinement sur les exigences qui découlent de la réforme et de s'y conformer.

⁴ Résolution 71/244 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016, par. 9.